



Direction Générale des Services

Direction des Routes et des Transports

DRT-Sous Direction Politique des Transports
et des Mobilités-SDPTM

Affaire suivie par : K.Ould-Said/M. Lellouche
Poste: 01 39 07 77 15

2014-CG-2-4355

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 mai 2014

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**AVENANT N°2 DE PROROGATION D'UN AN DU CONTRAT
PARTICULIER RÉGION-DÉPARTEMENT 2007-2013**

Code A303
Secteur Améliorer les dessertes en transports en commun sur l'ensemble du territoire
Programme Volets transports en commun des Contrats de Plan Etat/Région

Données financières	Investissement	
	AP 2008 (E21)	CP 2014
Enveloppes de financement		
Montant actualisé	56 200 000 €	4 057 500 €
Montant déjà engagé	5 684 704 €	0 €
Montant disponible	50 515 296 €	4 057 500 €
Montant réservé pour ce rapport	50 515 296 €	4 057 500 €

AP 2008	CP antérieurs à 2014	CP 2014	CP 2015	CP 2016 et suivants
56 200 000 €	258 638 €	4 057 500 €	23 281 006 €	28 602 856 €

Le Contrat Particulier Région-Département (CPRD) et son avenant étant arrivés à échéance au 31 décembre 2013, le Conseil régional a délibéré le 21 novembre 2013 pour en décider la prorogation d'un an, jusqu'au 31 décembre 2014. Afin de ne pas retarder la réalisation des projets d'infrastructures inscrits au CPRD, le Conseil régional sollicite une délibération du Conseil général autorisant la signature d'un avenant de prorogation.

1 – RAPPEL DU CONTENU DU CPRD 2007 – 2013 ET DE SON ETAT D'AVANCEMENT

Dans le cadre du Contrat Particulier Région Département 2007-2013 (CPRD), adopté par l'Assemblée départementale le 15 février 2008, il a été décidé de relancer le projet de prolongement de la Grande-Ceinture Ouest (GCO), au Nord vers Achères et au Sud vers St-Cyr l'Ecole en y affectant 200 millions d'euros financés à parité par le Conseil général des Yvelines et la Région-Ile-de-France.

Au regard de l'état d'avancement du projet, il a été décidé par avenant adopté par l'Assemblée départementale du 23 novembre 2012, d'inscrire de nouveaux projets d'infrastructure de transport, en substitution d'un ajustement à la baisse de l'enveloppe consacrée à la Tangentielle Ouest, compte tenu de l'avancement de cette opération, notamment :

- 43 millions d'euros pour l'étude et la réalisation d'aménagements en faveur des transports en commun routiers sous maîtrise d'ouvrage départementale, locale ou nationale (TZen de Mantes, voies réservées sur A12/ A13 ...),
- 17 millions d'euros pour des travaux d'aménagements cyclables ou des protections phoniques,
- 60 millions d'euros pour des travaux routiers (RD 983, RD 30).

2- LA NÉCESSAIRE PROROGATION DE L'AVENANT CPRD

Par délibération du 21 novembre 2013, la Région Ile-de-France nous demande d'approuver la prorogation du CPRD 2007-2013 et de son avenant d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2014 afin de ne pas retarder la réalisation des projets inscrits au CPRD.

Cette prorogation est indispensable pour poursuivre en 2014 les études, acquisitions foncières et travaux des projets suivants :

- Tangentielle Ouest : poursuite des études AVP et premières acquisitions foncières de la phase 1, enquête publique et début des études AVP de la phase 2,
- Poursuite des études DOCP et concertation du TZen et pôle gare de Mantes, poursuite des études et 1ères acquisitions foncières du TCSP RD 90 à Carrières-sous-Poissy, études d'opportunité du TCSP RD 36 à Châteaufort, études de faisabilité complémentaires du TCSP Versailles-Chantier/ Satory, études du pôle gare de Poissy,
- Opérations de développement durable : travaux d'aménagements cyclables et de protections phoniques sur la RD 30 à Elancourt et Plaisir, ainsi que de protections phoniques sur la RD 307 à Saint-Nom-la-Bretèche et Noisy-le-Roi,
- Travaux d'aménagement de la RD 30 à Plaisir et Elancourt, et de déviation de la RD 983 à Richebourg.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :